



OL-NB 28-01-2022

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du mardi 18 Janvier 2022 à 18H

Le Conseil s'est tenu en présentiel à la Veyrière, en présence de :

- **administrateurs** : Mireille Kishazy, Nicole Barbier, Charles Lacombe, Olivier Labasse, Jean Claude Secchi, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Jacques Lelarge, Luc Corneloup ; le Conseil peut délibérer valablement (09/11) – **excusé** : Laurent Billet (pouvoir à Olivier)
- **adhérents** : Jacques Hergott, Richard Serret

Ordre du Jour :

- 1) approbation formelle du PV du 7/12 (envoyé 22/12)
- 2) commissions permanentes (urbanisation CS, Mobilité OL)
- 3) avancement des GT, en particulier Centre village (presbytère, leg Tardivel...), chemins et sentiers, routes du haut...
- 4) point administratif (cotisations 2021 et 2022...)
- 5) réseau associatif : Grenelle, ALAE...
- 6) questions diverses

Pièces jointes et envoyées avant la convocation :

- Projet PV du 7/12 (envoyé 22/12)
- Affichage DT Lavois (mels adhérents du 7/12 et suivants)
- tuiles (résidence de la Voute et SCI fox green) mel de CS 29/12
- PC Wolff (mel de NW du 24/12)
- Testament Tardivel (mels BL)
- Bibliothèque (caractéristiques et plan) mel OL du 6/12/2021
- Lien direct de la Video du Grenelle aux élus communautaires et Communiqué de presse(OL - 20/12)
- tableau liste des demandes de PS et DP.

1) Approbation formelle du procès-verbal de la réunion du 07/12/21 :

Le projet est approuvé à l'unanimité et sera envoyé à tous les adhérents puis mis en ligne sur <https://bienvivreaveyrier.org> rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales »

2) Commissions :

21) Urbanisme : Claude s'est rendu au Service urbanisme de la Mairie et donne la teneur de ses entretiens.

- Résidence de la voûte : Les tuiles seront des tuiles écailles conformément à la zone UHa du PLU (La zone UHa regroupe les espaces urbanisés denses, où les constructions sont principalement implantées à l'alignement (ordre continu) et où le tissu urbain est dense (elle couvre le centre-bourg))

- la villa du 6 Rampe de Fessigny : Les tuiles seront des petites tuiles rectangulaires plates conformément à la zone UBa (Le secteur UBa recouvre des sites d'urbanisation récente et il n'y a pas de prescription spéciale même si le château n'est pas loin (à peu près 200 m).

- Claude fait remarquer qu'en 2021 il y a eu beaucoup de demandes de permis de construire et beaucoup ont été accordées : 7 projets de villas, 1 immeuble de 6 logements, etc... Il se demande si cela est conforme, ou non, avec le SCOT (schéma de cohérence territorial) à propos du nombre de constructions (maison et collectif) autorisé dans la commune .

- Au 27 rue des Crozettes (à côté des tennis) il y a une nouvelle demande pour partager un terrain de 1168m² en vue de construire ? veulent ils construire 2 Villas ? Il sera intéressant de vérifier l'emprise au sol (CES). Olivier rappelle que le loi Dufflot (du nom de la ministre écologiste) , sous couvert de faciliter la construction et l'accession à la propriété en zone urbaine et densifier, sans nuances, l'habitat, a conduit à faciliter la division cadastrale, à abandonner le COS (coefficient d'occupation des sols) et le remplacer par

que le CES (coefficient d'emprise au sol) ; ce qui a conduit à des excès (grandes surfaces habitables sur petits terrains) en zone de montagne et touristique, devant des élus démunis devant la frénésie immobilière....

- Autres permis accordés ou refusés : 1 villa chemin de la vigne antique accordée, une extension à nouveau refusée (pour les mêmes motifs) au 36 rue de la voûte (à proximité du château de Fésigny), une transformation de garage en salon, 4 route des Crozettes, accordée.

- Le signalement de BVV pour des annexes construites illégalement au Pré aux moines a bien été réceptionné et examiné par les services de la mairie.

Olivier nous signale qu'il a adressé au Maire adjoint à l'urbanisme copie de l'avis officiel « **Analyse critique, questions et suggestions sur le PLU** » de BVV (personne publique associée) déposé en date du **27/04/2017**, pour le cas où ce PLU serait révisé. Il le renverra aux administrateurs, certains ne se souvenant pas l'avoir reçu. Il y était déjà proposé la vision urbanistique avec les 2 traverses-esplanades Sud et Nord, et le plan de circulation apaisée, notamment entre la place de la Poste et celle de la mairie.

Nous demanderons à la Mairie si une révision du SCOT est programmée ainsi que le point sur les PC accordés et autorisés sur la période (information qui n'a jamais pu être donnée sous la mandature précédente).

22) Mobilité :

Olivier signale avoir accepté de participer à une commission extra-municipale, pilotée par Philippe Franck, qui se réunira d'abord sur la sécurisation des voiries du bas du village, avant de reprendre les réflexions et aménagements des routes du haut (mont Veyrier, La Combe, Corniche) avec une priorité pour cette dernière (réfection complète à l'étude).

Suite aux inondations récentes sur cette route Georges reste très attentif pour en surveiller l'écoulement des EP. Il a retrouvé une ancienne carte signalant tous les ruisseaux du haut existants avant la route.

3) Groupes de travail :

31) Centre Village

Jacques Hergott prend la parole et nous présente l'ébauche d'un document destiné à engager la discussion sur l'aménagement à moyen et long terme du centre du village avec les élus. Ce document fera suite aux diaporama « Oser Veyrier » et « Osons Veyrier » présentés, le premier, à la Mairie le 30/07/2021 et le second, plus complet, à l'AG de BVV le 1/10/2021 et largement diffusés depuis (téléchargeables sur le site internet).

Jacques préconise un format italien, une introduction avec des constats et vœux puis des idées et suggestions Richard reparle d'un four à pain qui pourrait remplacer celui de Chavoires difficile d'accès dans un espace trop restreint pour la fête du pain, sauf à fermer la route (comme à Menthon pour la fête du boudin). La municipalité est le décideur, nous ,nous éclairons, inspirons, recommandons....

A la demande d'Olivier une nouvelle réunion du groupe de travail se tiendra lundi prochain de 10h à 12h pour finaliser ce document avant sa présentation au CA et avancer prioritairement des recommandations sur le presbytère.

32) Leg Tardivel

Charles Lacombe prend la parole et nous apprend qu'après de nombreuses recherches le seul testament Tardivel qu'il ait retrouvé est celui de Nogent sur Marne dans lequel monsieur Tardivel désirait que son portrait et celui de sa femme soient mis au mur de l'école des garçons et des filles. Dans ce testament il n'y a rien sur la Place de Enfants. Il serait intéressant d'aller voir aux Hypothèques ...

Il se souvient que sur cette place il y avait des arbres et la pompe à incendies ; les vieux jouaient aux quilles et les enfants aux billes, il y avait la distilleuse et l'alambic...Les arbres ont été supprimés à la fin du mandat du Général Doyen (qui, pour Olivier, avait pourtant encouragé les veyrolains à planter des arbres sur le coteau)

33) Chemins et sentiers

Georges signale que le groupe n'a pas pu malheureusement se réunir depuis le dernier CA par manque de salle disponible....

L'heure étant avancée, l'examen des autres points est reporté à la prochaine réunion du CA :

Mardi 1 Février à 18 h. à la salle de réunion de la Veyrière.